

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 21 (1959)
Heft: 1

Rubrik: Menus propos

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Menus propos

L'année 1959 sera de nouveau caractérisée par de nombreuses élections. Mais que personne ne prenne peur! Ni le «TRACTEUR» en général, ni cette rubrique en particulier, ne s'occuperont de ces questions «édifiantes». Que l'on nous permette seulement d'émettre bien à l'avance quelques réflexions à ce sujet. Ceux qui suivirent attentivement les délibérations de nos Chambres au cours de la session d'hiver ont eu nettement l'impression que la déclaration de guerre de nos parlementaires à la bureaucratie officielle était remise à une date ultérieure, et peut-être bien aux calendes grecques . . . Aucun de ces messieurs ne tient apparemment à se «brûler les doigts». Lorsque vous participerez au cours de l'année 1959 à des réunions électorales (peu importe leur tendance politique) où l'on vous fera miroiter de belles promesses, soyez donc assez «cullotté» pour poser cette question: «Que pense entreprendre Monsieur le candidat en vue de lutter contre la bureaucratie d'Etat, soit personnellement, soit d'entente avec sa fraction?» Le candidat choisi présente-t-il des propositions concrètes, tâchez de vous rappeler s'il ne les avait pas déjà faites quatre années auparavant. Si ce n'est pas le cas, répondez alors: «Monsieur le candidat, votre réponse me fait plaisir. Je voterai pour vous, mais je me permettrai de vous demander des comptes déjà avant l'expiration de votre mandat! Le candidat se montre-t-il embarrassé et essaye-t-il de se dérober, dites-lui alors sans ambages: «Monsieur, il est grand temps de lutter une bonne fois, avec énergie, contre la bureaucratie. Puisque vous ne semblez pas vouloir le faire, je suis obligé de déclarer qu'il ne me sera malheureusement pas possible de voter pour vous. J'espère que les autres participants à cette réunion suivront mon exemple.»

Une chose, encore: profitez de toute réunion politique pour rappeler à nos politiciens que le deuxième devoir du citoyen, c'est-à-dire de lutter contre tous les abus de la bureaucratie officielle (selon le slogan que j'ai déjà cité à l'occasion) doit devenir leur premier devoir à eux. Précisons à ce propos qu'aller aux urnes constitue le premier devoir du citoyen, mais non celui du politicien, car il semble tout naturel qu'il s'en acquitte. N'oubliez pas que la bureaucratie d'Etat est la plus grande ennemie de la démocratie. Depuis 1945, surtout, elle a pris une telle extension et de telles formes qu'il est inadmissible que cela continue ainsi. Il vous suffira de penser à ce sujet à certaines questions du domaine de l'agriculture. La bureaucratie engloutit au passage plus de millions qu'il n'en parvient finalement à l'agriculture.

Ueli du Bözberg

LE TRACTEUR et la machine agricole

Administration: Secrétariat central de l'Association Suisse de Propriétaires de Tracteurs, Hauptstr. 12, Brougg/Arg., Case postale 210. Téléphone (056) 4 20 22. Compte postal VIII 32608 (Zurich).

Régie des annonces: Annonces Hofmann, Steinmaur/ZH, Téléphone (051) 94 11 69.

Prix de l'abonnement: frs. 7.— par an. Gratuit pour les membres de l'Association. Parait tous les mois.

Imprimerie et expédition: Schill & Cie., Lucerne.

Droit de reproduction réservé.